

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 2 février 2016 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Madame Sylvie Laurain et Messieurs Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2016**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Autorisation d'une dépense pour la journée « Plaisirs d'Hiver » du 20 février 2016 : 500.00\$
 - b) Production du rapport financier du service des loisirs
 - c) Pacte rural – Fin des travaux de l'enseigne numérique et demande de paiement de la subvention
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Retour d'un pompier au service des incendies, M. Michael Smith-Leclerc
 - b) Refus de payer la facture de lien de redondance des communications service incendie
 - c) Renouvellement de l'entente Henryville – Saint-Sébastien concernant les effectifs humains
 - d) Facturation de service-entraide incendie avec Henryville, Clarenceville/Noyan et Venise
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Adoption du règlement 469 – Nettoyage de la branche 30 de la Rivière du Sud
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Fauchage des levées de chemins 2016
 - b) Autorisation d'une dépense pour l'installation du levier du camion de voirie : 795.00\$
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Autorisation d'une dépense pour l'achat d'articles promotionnels avec logo : 2 500.00\$
10. **VARIA**
11. **COURRIER**
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 35**

1. **OUVERTURE**

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2016-02-012 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2016-02-013 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2016. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET CULTURE

C1600050 Forme Atout, cours Zumba et Abdo-fessier, janvier à avril 2016 2 391.48\$

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1600051 Article promotionnel Daniel Dupuis, épaulette lieutenant 32.71\$
C1600052 CMP Mayer, casque d'officier J.Labonté 318.77\$
C1600053 Alain Hétu, porte document plan évacuation et frais déplacement 73.83\$
C1600054 Mathieu Gagnon, ensemble de douilles pour la caserne 155.21\$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

L1600010 MRC du Haut-Richelieu, travaux nettoyage branche 30, Rivière du Sud 23 586.35\$

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1600055 L'Homme et Fils inc., relais de chauffage, scellant, affiche, clé, tuyau raccord 81.37\$
C1600056 FQM, frais messagerie DICOM 11.89\$
C1600057 Réal Huot inc., cadre de trou d'homme 305.06\$
C1600058 Atelier Mathieu Forgues, main et jack de génératrice 100KW 285.39\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1600059 Centre d'entraide régional d'Henryville, contribution annuelle 2016 vers.1/2 500.00\$
C1600060 Maison Hina, contribution financière 2016 100.00\$
C1600061 Francis Lamarre, remboursement location de salle pour annulation 70.00\$
C1600062 Groupe CCL, formulaire de comptes de taxes 2016 202.65\$

Pour un total de : 28 114.71\$

2016-02-014 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 28 114.71\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus Février 2016 2 820.78\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc) Janvier 2016 6 365.84\$

C1600034	Regroupement des personnes handicapées, transport adapté 2016	6 218.00\$
C1600036	Groupe Environex, analyses d'eau – Décembre 2015	61.52\$
C1600037	L'Homme et Fils inc., frais de poste et timbres	62.95\$
C1600038	Garage Yves St-Laurent, essence camion de voirie	87.00\$
C1600039	Financière Manuvie, assurance-collective de février 2016	1 355.59\$
C1600040	Gestim inc., service d'inspection municipale janvier 2016	1 138.25\$
C1600041	Pétroles Dupont inc., huile à chauffage de la caserne	274.17\$
C1600042	Société Mutuelle de Prévention, mutuelle CSST forfait janvier à juin 2016	287.44\$
L1600007	Hydro-Québec, électricité Lumières de rues	357.71\$
L1600008	Desjardins service des cartes, arbre de Noël, repas Noël des employés, Cartes cadeaux des lutins de Noël et vin pour dépôt du budget	527.42\$
L1600009	MRC du Haut-Richelieu, matières résiduelles janvier 2016	4 886.90\$
L1600011	Hydro-Québec, électricité Centre communautaire	1 395.01\$
L1600012	Hydro-Québec, électricité Garage municipal et Pavillon des Loisirs	708.78\$
L1600013	Hydro-Québec, électricité PM1	439.82\$
Pour un total de :		26 987.18\$

Dépenses autorisées par résolution

C1600035	Autos bas prix St-Hyacinthe, achat camion voirie (2016-01-007)	18 264.84\$
C1600043	SAAQ, frais transfert achat camion voirie (2016-01-007)	1 814.73\$
C1600044	B. Fréreau & fils inc., déneigement des routes, vers. 2/3 (2014-10-228)	14 027.41\$
C1600045	Aréo-Feu, achat de lampe LED du service des incendies (2016-01-004)	868.06\$
C1600046	Services Sanitaires G. Campbell, vidange fosse septique (2014-11-321)	183.91\$
C1600047	Gérald Duval, déneigement stationnements municipaux (2014-10-287)	1 480.31\$
C1600048	Constr. Claude Charbonneau, enseigne numérique vers. 3/3 (2015-09-173)	4 966.92\$
C1600049	Consultants S.M. inc., plan d'intervention aqueduc-égout (2015-10-191)	3 995.38\$
Pour un total de :		45 601.56\$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA JOURNÉE «PLAISIRS D'HIVER»

2016-02-015 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 500.00\$ soit autorisée pour la journée «Plaisirs d'hiver» du 20 février 2016. **ADOPTÉE.**

B) PRODUCTION DU RAPPORT FINANCIER DU SERVICE DES LOISIRS

2016-02-016 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. René Gauvin, cpa, à produire le rapport financier 2015 pour le service des loisirs. **ADOPTÉE.**

C) PACTE RURAL – FIN DES TRAVAUX DE L'ENSEIGNE NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT QU'un montant de 17 881.34\$ a été réservé à la municipalité de Saint-Sébastien, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural de la M.R.C. du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a déjà reçu un montant de 1 788.13\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a complété le projet de construction d'une structure architecturale et d'y installer une enseigne numérique à messages multiples;

EN CONSÉQUENCE :

2016-02-017 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Saint-Sébastien demande le versement de l'aide financière au montant de 16 093.21\$. **ADOPTÉE.**

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) RETOUR D'UN POMPIER AU SERVICE DES INCENDIES

2016-02-018 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal accepte le retour de M. Michael Smith-Leclerc comme pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Sébastien;

QU'on lui demande de travailler sous la supervision du directeur des incendies, Monsieur Alain Héту, ou du chef aux opérations, Monsieur Daniel Villeneuve;

QUE le salaire accordé est de 22.44\$ l'heure pour le temps d'intervention et de 15.23\$ pour le temps de travail en caserne;

QUE la date d'engagement soit rétroactive au 1^{er} février 2015. **ADOPTÉE.**

B) REFUS DE LA FACTURE DE LIEN DE REDONDANCE DES COMMUNICATIONS DU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Venise-en-Québec a fait parvenir la facture CRF1500652 relatif à la facturation de lien de redondance à la municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE la centrale 9-1-1 CAUCA nous a confirmé par courriel le 28 janvier 2016 que le projet de lien de redondance des radiocommunications avec la municipalité de Venise-en-Québec est toujours en attente et qu'aucune autre démarche n'est entreprise à ce jour;

EN CONSÉQUENCE :

2016-02-019 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Saint-Sébastien refuse de payer ladite facture. **ADOPTÉE.**

C) RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE HENRYVILLE – SAINT-SÉBASTIEN CONCERNANT LES EFFECTIFS HUMAINS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien ont signé une entente le 4 février 2015 pour le service incendie concernant les effectifs humains;

CONSIDÉRANT QUE l'entente se renouvelle pour la période du 4 février au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE :

2016-02-020 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que ladite entente soit reconduite telle que mentionnée dans l'entente initiale. **ADOPTÉE.**

D) FACTURATION DE SERVICES / ENTRAIDE INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre à la MRC du Haut-Richelieu le 28 octobre 2015, les intervenants concernés par l'échange de services entre les municipalités en sont venus à un accord afin que les municipalités cessent de facturer les services lors des demandes d'intervention pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Henryville, Saint-Sébastien, Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan sont en accord avec le principe de non-facturation;

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité de Venise-en-Québec n'adhère pas à l'entente de non facturation, les effectifs humains et les équipements lors d'intervention des services incendie leur seront facturés à 100%;

EN CONSÉQUENCE :

2016-02-021 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les municipalités d'Henryville, Saint-Sébastien, Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan soient en accord avec le principe de non facturation;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien transmette la résolution aux municipalités concernés incluant la municipalité de Venise-en-Québec afin de connaître leur intention. **ADOPTÉE.**

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 469 - NETTOYAGE DE LA BRANCHE 30 DE LA RIVIÈRE DU SUD

2016-02-022 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement 469 relatif au nettoyage de la branche 30 de la Rivière du Sud tel que présenté ci-après. **ADOPTÉE.**

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

RÈGLEMENT 469

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 30 DE LA RIVIÈRE DU SUD

CONSIDÉRANT QUE le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour le nettoyage et l'entretien de la branche 30 de la Rivière du Sud à savoir;

Facture CRF1600159, Branche 30 de la Rivière du Sud, au montant de 23 586.35\$.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 4 août 2015, par le conseiller Monsieur Michel Bonneville;

EN CONSÉQUENCE :

2016-02-022 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part de 23 586.35\$ imposée par la M.R.C. du Haut-Richelieu à la municipalité de Saint-Sébastien pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 30 de la Rivière du Sud, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, en une seule fois, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin versant de la branche 30 de la Rivière du Sud tel qu'établi par la M.R.C. du Haut-Richelieu et cette taxe est répartie suivant l'étendue en superficie de ces immeubles compris dans le bassin versant tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

Branche 30 de la Rivière du Sud

Matricule	Hectares	Total
3007-82-8713	10,568	3 990.91\$
3105-26-6163	2,943	1 111.40\$
3106-20-5020	6,266	2 366.30\$
3106-23-3248	12,634	4 771.12\$
3106-26-2416	10,324	3 898.77\$
3106-29-0916	17,444	6 587.58\$
3306-11-0913	2,278	860.27\$
TOTAL :		23 586.35\$

ARTICLE 2

Ces comptes sont payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte.

Le taux d'intérêt est fixé à 8%.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé :

Martin Thibert
Maire

Manon Donais
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Avis de motion le 4 août 2015
Adopté le 2 février 2016
Avis public affiché le 4 février 2016

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMIN 2016

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour le fauchage des levées de chemin a été reçue au bureau municipal en date du 21 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le résultat fut celui-ci;

André Paris Inc.

5 610.00\$ (taxes en sus) pour l'année 2016

EN CONSÉQUENCE :

2016-02-023 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le contrat de fauchage des levées de chemin soit confié à André Paris inc., conformément à sa soumission du 21 janvier dernier au montant de 835.00\$ (taxes en sus) pour la 1^{ère} coupe et 4 775.00\$ (taxes en sus) pour une 2^e coupe incluant les 2 côtés du rang de la Baie à partir de la limite de Saint-Sébastien et Venise-en-Québec jusqu'à la route 133 ainsi que le rang des Dussault des 2 côtés jusqu'aux limites de Saint-Alexandre, à partir de la route 133;

QUE les travaux de fauchage soient réalisés dans la même période que ceux du Ministère des Transports du Québec. **ADOPTÉE.**

B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'INSTALLATION DU LEVIER DU CAMION DE VOIRIE

2016-02-024 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 795.00\$ soit autorisée pour l'installation du levier du nouveau camion de voirie. **ADOPTÉE.**

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS AVEC LOGO

2016-02-025 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 2 500.00\$ soit autorisée pour l'achat d'articles promotionnels avec logo. **ADOPTÉE.**

10. VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

11. COURRIER

La directrice générale fait mention du courrier d'information générale, entre autre :

- Lettre de La Mutuelle des municipalités du Québec mentionnant que la part de la ristourne qui sera versée en 2016 à la Municipalité de Saint-Sébastien s'élèvera à 2 400.00\$.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-02-026 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20 h 35. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière